Nations Unies E/ESCAP/CTI(3)/6

Conseil économique et social

Distr.: Générale
23 août 2013

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique
Comité du commerce et de l'investissement

Troisième session
Bangkok, 20-22 novembre2013
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*
Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales

Collaboration avec d'autres organisations et initiatives mondiales et régionales

Note du secrétariat

Résumé

Le sous-programme sur le commerce et l'investissement est mis en œuvre en étroite collaboration avec d'autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales travaillant dans ces domaines en Asie et dans le Pacifique. Le niveau de coopération est variable et, dans la plupart des cas, pourrait s'améliorer. Les contraintes résultant de la modicité des budgets et des divergences entre les mandats, programmes de travail, et règles administratives et financières des différentes institutions doivent être surmontées. Le présent document fait valoir qu'une coopération accrue entre la CESAP et d'autres organismes, en particulier à l'intérieur du système des Nations Unies, doit être impulsée par les États membres. Le Comité est invité à examiner les mécanismes de coopération existants et à donner des conseils quant à leur développement futur.

Table des matières

Page

I. Introduction 2

II. Coopération avec des organisations mondiales dans le domaine du commerce et d'investissement 2

A. Le système des Nations Unies 2

B. Organisation de coopération et de développement économiques 5

C. Banque mondiale 6

D. Organisation mondiale du commerce 6

III. Coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de commerce et d'investissement 8

A. Banque asiatique de développement 8

B. Organisations sous-régionales 10

* E/ESCAP/CTI(3)/L.1.

IV. Problèmes liés au renforcement de la collaboration avec les organisations mondiales, régionales et sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement 10

V. Questions soumises à l'examen du Comité 12

I. Introduction

1. Le présent document passe en revue les modalités actuelles de coopération entre la CESAP et un certain nombre d'organisations mondiales et régionales et contient des suggestions quant aux moyens par lesquels cette coopération pourrait être renforcée, là où cela est jugé souhaitable. Le chapitre II traite de la coopération avec les organisations mondiales qui ont des programmes en matière de commerce et d'investissement, et le chapitre III analyse la coopération avec d'autres organisations régionales et sous-régionales en matière de commerce et d'investissement. Le chapitre IV évoque les principaux problèmes que pose le renforcement de la collaboration avec ces organisations. Le chapitre V contient un résumé des questions soumises à l'examen du Comité.

II. Coopération avec des organisations mondiales dans le domaine du commerce et d'investissement

A. Le système des Nations Unies

2. La Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) est, à l'échelle mondiale, le partenaire naturel de la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement. Au fil des années, ces deux organisations ont entretenu une longue relation de collaboration, mais leurs efforts communs se sont souvent heurtés à des difficultés dans la mobilisation des ressources nécessaires et se sont donc ressentis des contraintes budgétaires. La CNUCED a souvent participé à des activités d'assistance technique organisées par la CESAP, et cette dernière a contribué aux stages régionaux de la CNUCED sur les grands problèmes économiques internationaux, et notamment au Cours au titre du paragraphe 166 organisé à l'intention des pays en développement de la région dans le domaine du commerce et du développement des petites et moyennes entreprises. Le Directeur de la Division du commerce et de l'investissement de la CESAP assiste régulièrement aux sessions annuelles du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED. La CESAP a également été représentée à la CNUCED XIII et au Forum 2012 sur l'investissement dans le monde. Ces deux manifestations ont eu lieu concurremment à Doha, la Conférence se tenant du 21 au 26 avril 2012 et le Forum du 20 au 23 avril 2012. Pour la coopération dans le domaine de l'investissement, un premier pas prometteur a été fait en 2012, la CESAP ayant contribué à l'édition de 2012 de la publication de la CNUCED « Rapport sur l'investissement dans le monde ». Il faut espérer que la collaboration se poursuivra dans ce domaine, par exemple avec le lancement conjoint du Rapport précité dans la région Asie-Pacifique.

3. La coordination du programme de travail de la CESAP en matière de commerce et d'investissement avec le programme de travail de la CNUCED ou ceux d'autres organisations compétentes de l'ONU se fait généralement par l'intermédiaire du Groupe de travail du Comité exécutif des affaires

économiques et sociales (CEAES)[1], qui est présidé par la CNUCED. Il serait souhaitable que le Groupe de travail se réunisse plus fréquemment afin d'assurer une coordination plus efficace des programmes de travail des institutions concernées[2].

4. Une collaboration plus étroite existe maintenant sous l'égide du Groupe interinstitutions des Nations Unies sur le commerce et les capacités productives[3] instituée récemment et dont les réunions son convoquées par la CNUCED. Ce groupe a été actif à l'échelon régional, la CESAP faisant fonction de coordonnateur régional de ses activités en Asie et dans le Pacifique. En février 2013, il a entrepris une mission conjointe au Myanmar, qui a donné lieu à l'établissement d'une matrice des activités à entreprendre individuellement et conjointement en vue d'élaborer pour ce pays un programme commun d'assistance technique en matière de commerce et de développement. Cette matrice d'activités en est actuellement au stade de la finalisation pour la mobilisation des ressources nécessaires.

5. La collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a été généralement soutenue mais pourrait encore s'améliorer. Il existe de fréquents contacts entre la CESAP et le Bureau régional de l'ONUDI. Un projet de renforcement des capacités mené conjointement avec la Commission européenne et portant sur la mise en œuvre des engagements prévus au titre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pour le Népal a été mis en œuvre de 2008 à 2011. Dans les années 90, la CESAP et l'ONUDI ont organisé conjointement des ateliers de formation sur l'évaluation des projets industriels. La reprise de cette action conjointe est actuellement à l'étude. En 2013, l'ONUDI a apporté un appui financier à un projet de la CESAP visant à fournir une assistance technique pour l'élaboration d'une nouvelle loi sur les petites et moyennes entreprises au Myanmar. L'ONUDI a également participé à d'autres activités de la CESAP au Myanmar, notamment la semaine Affaires et développement du Myanmar, en septembre 2013.

6. La CESAP et le Centre du commerce international (ITC) tiennent des consultations régulières. Un exemple récent de coopération concerne un projet de renforcement des capacités de la Commission européenne mis en œuvre de 2007 à 2009 pour aider le Bhoutan à accéder à l'OMC.

7. L'ITC et l'ONUDI collaborent avec la CESAP pour apporter une assistance technique au Myanmar en matière de promotion des exportations (ITC) et de normes (ONUDI).

---

[1] Le CEAES relève du Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales. Il est l'un de quatre comités thématiques créés pour assurer la coordination entre les organes des Nations Unies à l'intérieur du secrétariat de l'ONU dans leur domaine particulier, par l'intermédiaire de groupes de travail. Le commerce constitue l'un de ces domaines thématiques.

[2] La dernière réunion du Groupe de travail s'est tenue en novembre 2011. La mesure de collaboration la plus récente a été la publication conjointe du document intitulé « Trade and development policy for a green economy: global and regional perspectives ». Les travaux nécessaires pour sa publication ont débuté en 2011 et la publication est maintenant en cours.

[3] Le groupe, établi au sein du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies, a pour mission de coordonner les opérations communes d'un certain nombre d'organisations internationales dans le domaine du commerce et du renforcement des capacités. Outre la CNUCED, ses membres sont l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale du travail, le Centre du commerce international, l'Organisation mondiale du commerce, le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et les cinq commissions économiques régionales.

8. Le Centre pour la mécanisation agricole durable (CMAD), institution régionale de la CESAP, collabore avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la promotion de stratégies de mécanisation agricole durable qui doivent permettre aux pays en développement d'intensifier à la fois la production agricole et la durabilité environnementale et font intervenir toutes les parties concernées. Ces stratégies prévoient la mise en place de cinq piliers stratégiques. Le document concernant le pilier I est en préparation et sera publié d'ici à la fin de 2013[4]. En outre, le Réseau européen pour les essais de machines agricoles, la FAO, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et l'ONUDI aident le CMAD dans son projet de création d'un réseau Asie-Pacifique d'essai des machines agricoles. Ce réseau doit permettre d'assurer la durabilité et la qualité des machines agricoles produites et vendues dans les pays participants de la région Asie-Pacifique grâce à l'harmonisation des normes et codes nationaux d'essais des machines agricoles, et à l'application de procédures uniformes et mutuellement reconnues d'essais qui portent sur la qualité, le rendement, la sécurité opérationnelle et la durabilité environnementale du matériel agricole dans la région.

9. De 2006 à 2008, la CESAP et l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ont chaque année organisé conjointement un atelier de formation sur la mise en œuvre de l'Accord de l'OMC concernant les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et sur les questions connexes, ainsi que des activités de renforcement des capacités. La collaboration entre les deux organisations a cessé pendant un certain temps faute de ressources et en raison de programmes de travail trop chargés. Elle a depuis repris avec l'organisation des manifestations ci-après: Atelier régional sur la recherche en matière de propriété intellectuelle et de politiques économiques (2010), et deux séminaires en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur l'évacuation écologiquement sûre des marchandises en contravention avec les règles de la propriété intellectuelle (2012 et 2013). La CESAP et l'OMPI pourraient envisager de développer leur collaboration dans l'organisation d'activités de renforcement des capacités étant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le développement des pays de la région. Fait marquant, la CESAP, le PNUE et l'OMPI collaborent à la rédaction d'une brochure sur l'évacuation écologiquement sûre de marchandises en contravention avec les règles de propriété intellectuelle en Asie et dans le Pacifique, qui sera mise en ligne en novembre lors de la Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement.

10. La collaboration du secrétariat avec les autres commissions économiques régionales en matière de commerce et d'investissement a pris un tour assez inégal, la plupart des activités étant entreprises par l'intermédiaire du Groupe de travail du commerce du CEAES. Pour ce qui est des commissions régionales, la CESAP a travaillé surtout avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), les deux institutions appuyant conjointement le Programme spécial pour les économies d'Asie centrale (SPECA), qui comprend la réunion annuelle du Groupe de travail du SPECA sur le commerce. Divers projets de facilitation du commerce ont été exécutés conjointement sur le compte pour le développement par la CESAP et la CEE, et récemment avec la participation d'autres commissions

[4] Les cinq piliers stratégiques sont les suivants: enquêtes, évaluations et analyses de la situation actuelle de la mécanisation agricole; politiques et institutions de facilitation; valorisation des capacités humaines; aide financière à l'investissement dans les stratégies; et campagnes en faveur de la mécanisation agricole durable.

régionales[5]. La CESAP a travaillé en outre avec la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à la mise en commun des données relatives au commerce et à l'investissement et à la présentation de rapports sur les tendances et faits nouveaux de la coopération interrégionale. La collaboration entre les deux institutions pourrait se développer car l'une et l'autre travaillent à des programmes organisés dans le cadre du Forum pour la coopération entre l'Asie de l'Est et l'Amérique latine.

B. Organisation de coopération et de développement économiques

11. La CESAP entretient une relation de coopération de longue date avec l'OCDE dans le domaine du commerce et de l'investissement. Les deux organisations ont notamment organisé ensemble des conférences portant sur la responsabilité sociale des entreprises, soit parallèlement au Forum Asie-Pacifique des entreprises, soit dans le cadre de la Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement organisée par le secrétariat. La première Conférence régionale OCDE/CESAP sur le comportement responsable des entreprises s'est tenue pendant la Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement en novembre 2009 et la deuxième faisait partie du Forum Asie-Pacifique des entreprises de 2012, tandis que la troisième devrait avoir lieu durant la troisième Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement, en novembre 2013, avant la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement. Il y a lieu de noter également que la Secrétaire exécutive de la CESAP a pris la parole à la séance inaugurale du Forum mondial de l'OCDE sur le comportement responsable des entreprises, qui a eu lieu à Paris les 26 et 27 juin 2013.

12. La collaboration entre les deux organisations a marqué une étape importante lorsque la Secrétaire exécutive de la CESAP et le Secrétaire général adjoint de l'OCDE ont prévu, à l'occasion du Forum Asie-Pacifique des entreprises tenu à Kuala Lumpur en 2012, la signature d'un mémorandum d'accord prévoyant leur collaboration sur des questions relatives au commerce et à l'investissement. Ce mémorandum d'accord devait être signé avant la troisième session du Comité du commerce et de l'investissement, lors de la Semaine Asie-Pacifique du commerce et de l'investissement. Au moment de l'élaboration du présent document, l'OCDE se proposait d'envoyer une délégation de haut niveau à la Semaine du commerce et de l'investissement.

13. Le secrétariat a participé à deux missions d'examen multidimensionnel des politiques qui ont eu lieu au Myanmar en 2013 et ont porté sur le développement des PME. Ces missions ont donné lieu à un rapport conjoint, dont le premier volume, consacré à l'évaluation initiale, a été publié par l'OCDE et la CESAP en juillet 2013 à Yangon. Il y a lieu de noter que l'OCDE a participé à la troisième réunion du Réseau Asie-Pacifique d'investissement étranger direct pour les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral et a fait un exposé sur son examen des politiques d'investissement de divers pays d'Asie. Ces activités ont préparé le terrain pour la poursuite de la collaboration entre la CESAP et l'OCDE dans le domaine de l'investissement.

[5] Le projet, qui relève de la septième tranche du Compte pour le développement, a démarré en 2012 et doit être achevé au début de 2014; il fait intervenir les cinq commissions régionales sous la direction de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). On prévoit que plusieurs projets entrepris dans le cadre de la neuvième tranche du Compte pour le développement intéresseront la plupart sinon la totalité des commissions régionales.

14. La collaboration sur la recherche en matière de facilitation du commerce a débuté en 2005 dans le contexte des négociations de l'OMC sur la facilitation du commerce, et l'identification des besoins et priorités des pays en développement en matière de facilitation du commerce s'est poursuivie, le secrétariat travaillant avec l'OCDE à rassembler et analyser des données portant respectivement sur la facilitation du transit et le coût des échanges commerciaux[6].

15. La collaboration CESAP-OCDE a créé des synergies. L'OCDE a apporté le point de vue des pays développés ainsi que des ressources de ces pays, tandis que la CESAP a présenté la façon de voir des pays en développement de la région. De ce fait, la collaboration a donné des résultats concrets.

C. Banque mondiale

16. L'action menée conjointement entre la CESAP et la Banque mondiale comprend des activités de formation et de recherche en matière de facilitation du commerce. Au début de 2013, les deux organisations ont lancé ensemble une base de données bilatérale sur le coût du commerce, qui constitue à la fois l'extension et la révision de la banque de données régionale dont la mise en place avait été progressivement réalisée par la CESAP à partir de 2010 dans le cadre du programme de recherche sur la facilitation du commerce du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT). Cette base de données apporte une aide appréciable dans l'application d'une politique fondée sur des données factuelles pour améliorer la connectivité commerciale intrarégionale car elle facilite la comparaison des coûts commerciaux entre les pays d'une sous-région ou entre différentes sous-régions. La Banque mondiale a apporté des fonds pour permettre de la tenir à jour et de l'entretenir. Le secrétariat compte que la collaboration se poursuivra dans ce domaine étant donné l'intérêt croissant pour ce nouvel outil et l'utilisation qui en est faite. En matière d'assistance technique, la Banque mondiale et la CESAP ont coordonné leurs efforts en matière de renforcement des capacités pour le développement de systèmes à guichet unique en vue de la facilitation du commerce dans plusieurs pays, dont le Cambodge et le Népal. Ainsi, au début de 2013, un atelier sur l'application du système de guichet unique a été organisé par la CESAP à l'intention de fonctionnaires cambodgiens qui participaient à un voyage d'étude sur l'utilisation de ces systèmes dans la région. Le secrétariat a également organisé en collaboration avec la Banque mondiale des réunions du Partenariat mondial pour la facilitation du transport et du commerce, qui se sont tenues parallèlement au Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce, lequel est organisé annuellement par la CESAP et la BAsD.

D. Organisation mondiale du commerce

17. Étant donné l'importance du système commercial multilatéral pour le commerce régional, le secrétariat a mis en œuvre divers projets d'assistance technique pour aider les États membres à participer à ce système et à appliquer les engagements pris au titre de l'OMC, ainsi que pour faciliter l'accession à l'OMC des pays qui n'en sont pas encore membres.

18. La CESAP et l'OMC mettent en œuvre le Programme d'assistance technique CESAP-OMC depuis 1999 dans le cadre d'un mémorandum

[6] Voir par exemple, Evdokia Moïsé et Silvia Sorescu, "Trade facilitation indicators: the potential impact of trade facilitation on developing countries' trade", OCDE, Documents de politiques commerciales, numéro 144 (Paris, OCDE, 2013).

d'accord. Pour ce faire, les deux organisations exploitent avec succès l'avantage comparatif de chacune d'elles: le secrétariat de l'OMC apporte des services d'experts sur les aspects juridiques et techniques du système commercial multilatéral tandis que le secrétariat de la CESAP fait fond sur sa connaissance de la région, y compris ses besoins et problèmes de développement. Les deux organisations ont apporté les contributions financières nécessaires à l'exécution de projets communs de renforcement des capacités dans le cadre du Programme et ont exprimé leur vif intérêt et leur ferme intention de renouveler le mémorandum d'accord – qui expirera le 31 décembre 2013 – pour une période maximum de cinq ans afin de faciliter la planification des activités et la mobilisation des ressources.

19. Depuis le début du Programme, plus de 3 000 fonctionnaires et décideurs du gouvernements ont reçu une formation portant sur des questions relatives au commerce, aux politiques commerciales et aux accords liés à l'OMC. Une attention particulière a été donnée à la participation de femmes et de jeunes dans les activités du Programme afin de réduire les déséquilibres entre les sexes parmi les responsables du commerce. En outre, ARTNeT a bénéficié d'un appui de l'OMC tant financier que sous forme de services de spécialistes pour le développement des capacités de recherche de jeunes analystes et chercheurs de la région dans le domaine du commerce. La collaboration qui existe de longue date entre l'OMC et le secrétariat de la CESAP a permis aux membres de la région de bénéficier du système commercial multilatéral.

20. Depuis le début du Programme, 13 économies de la région sont devenues membre de l'OMC. En août 2013, 36 États membres de la CESAP au total étaient membres de l'OMC et six autres en étaient observateurs, la région dans son ensemble comptant 26 % de l'ensemble des membres de l'OMC et étant à l'origine d'environ 40 % des échanges mondiaux. En l'absence de date prévisible pour la conclusion des négociations de Doha, le programme reste pertinent pour les raisons ci-après: a) il apporte un appui aux pays qui ne sont pas encore membres de l'OMC pour les négociations relatives à leur accession; b) il apporte un appui aux États membres de la CESAP qui s'efforcent de respecter et d'appliquer les engagements qu'ils ont signés; c) il développe la capacité des membres à gérer de nouveaux domaines qui ont été ajoutés au système commerciale multilatéral en permettant d'identifier les liens existant entre le commerce et d'autres initiatives multilatérales ainsi que l'impact du nombre croissant d'accords commerciaux préférentiels qui comportent des obligations « OMC-plus[7] » tels que concurrence, investissement et achats de l'État; d) il tient compte de la nécessité de renforcer la capacité des gouvernements dans le domaine des politiques liées au commerce et e) il améliore les communications entre les membres, ce qui favorise l'expression d'un point de vue régional sur les questions commerciales mondiales, fondée sur la coopération.

21. Le Programme d'assistance technique OMC-CESAP appuie les activités de renforcement des capacités pour deux grands groupes: fonctionnaires et décideurs d'une part, et milieux universitaires et chercheurs d'autre part. Ces activités figurent dans le Plan biennal d'assistance technique et de formation (2012-2013) de l'OMC. Dans le cadre des mesures prises

[7] Le terme « OMC-plus » désigne des obligations des accords de commerce préférentiel qui dépassent les exigences existantes des accords de l'OMC. Il n'y a pas de norme convenue pour désigner ce qui figure sous la désignation « OMC-plus », mais il est généralement admis qu'il s'agit des obligations qui vont au-delà des exigences de l'OMC, par exemple dans les domaines des règles relatives aux investissements, des achats de l'État et des droits de propriété intellectuelle.

pour faire connaître le système commercial multilatéral et améliorer l'inscription des questions relatives à ce système dans le programme des établissement d'enseignement supérieur d'Asie et du Pacifique, les activités du programme sont chaque fois que possible organisées en collaboration avec les institutions universitaires ou des groupes de réflexion nationaux ou internationaux. Ainsi, en 2012, deux programmes de renforcement des capacités ont été organisés à l'intention surtout de fonctionnaires des gouvernements: le Séminaire régional sur le commerce des produits agricoles et les négociations sur l'agriculture, tenu à Manille du 16 au 18 octobre; et l'Atelier régional sur la propriété intellectuelle, la santé publique et la politique de l'environnement pour la région de l'Asie et du Pacifique, tenu à Kuala Lumpur du 10 au 12 juillet. Ces activités ont été accueillies par les universités locales et ont bénéficié de la participation de spécialistes du monde universitaire. En 2013, deux autres activités de renforcement des capacités destinées à des fonctionnaires ont été organisées: le Séminaire régional sur l'aide pour le commerce, y compris le commerce et le développement, tenu à Katmandou, les 15 et 16 avril; et l'Atelier régional sur le commerce et l'environnement pour les économies de l'Asie et du Pacifique, tenu à Bogor (Indonésie), du 17 au 19 septembre. Dans le cadre du programme, des ateliers de formation aux outils et méthodes de recherche commerciale ont été organisés en collaboration avec ARTNeT à l'intention de jeunes analystes affiliés aux institutions de recherche et à des services officiels. Quatre ateliers de ce genre ont eu lieu en 2012.

22. En résumé, l'utilité du programme a été reconnue par les participants et partenaires car il présente les faits les plus récents au sein de l'OMC, facilite le partage des expériences régionales par la CESAP et ses spécialistes, notamment ceux qui sont associés à ARTNeT, et offre aux fonctionnaires une tribune leur permettant de faire part de leur point de vue et de s'informer de celui des autres participants.

III. Coopération avec les organisations régionales et sous-régionales en matière de commerce et d'investissement

A. Banque asiatique de développement

23. La CESAP a créé la BAsD en 1966. Depuis lors, les deux organisations ont évolué avec des mandats différents mais complémentaires de sorte qu'elles ont entretenu une relation de travail à long terme. Les deux organisations sont liées de longue date par un mémorandum d'accord. Leur relation a donné lieu à des activités dans le domaine du commerce et de l'investissement, en particulier dans la sous-région Bassin du Mékong. La CESAP et la BAsD sont représentées au Conseil du Forum des entreprises de la sous-région du Bassin du Mékong, que les deux institutions ont fondé conjointement en 2000. Le Forum a joué un rôle clef dans la facilitation du dialogue public-privé dans la sous-région grâce à un certain nombre de forums internationaux. En collaboration avec la CESAP et la BAsD, il a créé en 2012 l'Association de transport de fret de la sous-région Bassin du Mékong, qui a pour objectif la facilitation du transport et des échanges commerciaux dans la sous-région. Ces dernières années toutefois, la collaboration entre les deux organisations à des activités de la sous-région Bassin du Mékong a décliné.

24. La BAsD et la CESAP ont collaboré à des activités de facilitation du commerce aux niveaux tant régional que sous-régional. Au niveau régional, la BAsD et la CESAP ont organisé conjointement le Forum Asie-Pacifique de

facilitation du commerce pendant cinq années consécutives, le plus récemment à Beijing du 10 au 13 septembre 2013. Cette manifestation, qui attire actuellement 200 à 300 participants de 30 pays, devenue la principale instance régionale annuelle d'accès libre dans les domaines suivants: pour échanger des informations, données d'expérience et pratiques en matière de facilitation du commerce dans la région Asie-Pacifique; pour définir les domaines prioritaires de coopération et d'intégration régionales; et pour prendre connaissance des nouveaux instruments et services qui peuvent accroître l'efficacité des transactions transfrontières. La BAsD et la CESAP ont publié conjointement la mise à jour 2013 de la publication *Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific*[8]. Des entretiens sont également en cours entre deux institutions pour l'organisation conjointe du Forum annuel des entreprises dans la région Asie-Pacifique. Comme elles ont l'une et l'autre d'importants programmes d'intégration économique régionale, il n'est que naturel qu'il existe entre elles une étroite relation de travail. Cependant leur collaboration pourrait certainement s'approfondir et s'intensifier. À l'échelon sous-régional, la collaboration en matière de facilitation du commerce dans le contexte de la Coopération économique pour la sous-région de l'Asie du Sud (SASEC) s'est révélée particulièrement fructueuse, et une étude conjointe sur le renforcement des procédures dans les trois grands corridors commerciaux de cette organisation a été récemment publiée; des plans sont en cours pour l'élaboration de mécanismes durables de facilitation du commerce et des transports dans la sous-région, qui exploiterait la méthode d'analyse des processus commerciaux du Réseau d'experts des Nations Unies pour le commerce sans papier en Asie et dans le Pacifique.

25. La BAsD a été chargée de diriger l'Initiative régionale Aide pour le commerce. La CESAP est membre du Groupe technique régional sur l'Aide pour le commerce pour l'Asie et le Pacifique depuis 2009. Ce Groupe a publié deux rapports régionaux, respectivement en 2011 et 2013, à titre de contributions à l'Examen global de l'aide pour le commerce. La CESAP a également collaboré avec la BAsD à la rédaction d'études de cas sur l'utilisation et les effets de l'Aide pour le commerce dans la région en prévision d'une publication conjointe OCDE/OMC sur l'Aide pour le commerce en 2011. La CESAP a été très active dans les travaux de ce groupe régional au cours de la période 2009-2011; toutefois récemment elle n'a pas été en mesure de participer aux réunions du groupe pour des raisons financières.

26. La coopération avec la BAsD se renforce également, bien que lentement, dans l'échange d'informations sur les programmes actuels et futures entre ARTNeT –, qui a été établi par la CESAP et le Centre international de recherche pour le développement international (CRDI) en novembre 2004 –, et les membres du Réseau asiatique d'économistes internationaux qui a été créé par la BAsD en août 2011. Comme il existe des chevauchements importants en ce qui concerne les membres institutionnels de ces deux réseaux, une coordination et un partage des ressources plus efficaces aideraient à éviter les doubles emplois en matière de recherche et de formation et à optimiser l'utilisation des fonds publics.

[8] Banque asiatique de développement et Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique, *Designing and Implementing Trade Facilitation in Asia and the Pacific* (Mandaluyong, Philippines, Banque asiatique de développement, 2013). Disponible à www.unescap.org/publications/detail.asp?id=1552.

B. Organisations sous-régionales

27. La CESAP entretient généralement de bonnes relations avec les diverses organisations sous-régionales de l'Asie et du Pacifique; la coopération avec ces organisations pourrait toutefois se renforcer dans le domaine du commerce et de l'investissement. Des accords existent portant sur le commerce, l'investissement et les domaines connexes depuis un certain temps déjà entre la CESAP et la plupart de ces organisations. Des mémorandums d'accords additionnels existent entre les Nations Unies et les organisations sous-régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ou l'Organisation de coopération économique (OCE). Les représentants des organisations sous-régionales sont régulièrement invités à assister aux manifestations organisées par la CESAP dans le domaine du commerce et de l'investissement mais les activités conjointes sont rares. Des activités conjointes dans le domaine du commerce et de l'investissement ont été organisées avec le Secrétariat du Plan de Colombo il y a une dizaine d'années, mais cette collaboration s'est interrompue faute des moyens financiers.

28. Pour renforcer la coopération entre les organisations sous-régionales et autres en matière de facilitation du commerce, la CESAP a participé à la création, en 2010, du Mécanisme de coopération des organisations régionales pour la facilitation du commerce[9]. Dans le cadre de ce mécanisme informel, l'Association de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), l'OCE, l'Association sud asiatique de coopération régionale et plusieurs autres organisations travaillant à la facilitation du commerce dans la région, telles que la BAsD, la CNUCED et la Banque mondiale, partagent des informations sur leurs activités une fois par an, généralement à l'occasion du Forum Asie-Pacifique sur la facilitation du commerce. Un bulletin du Mécanisme de coopération établi sur la base des contributions reçues des organisations participantes paraît deux fois par an et un calendrier commun des activités de facilitation du commerce est établi et diffusé aux correspondants pour la facilitation du commerce de chaque organisation. La BAsD a elle aussi activement appuyé ce mécanisme informel.

IV. Problèmes lies au renforcement de la collaboration avec les organisations mondiales, régionales et sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement

29. Il y a des raisons de penser qu'en matière de commerce et d'investissement, la collaboration du secrétariat avec les organisations mondiales a généralement donné de meilleurs résultats que celle entretenue avec des organisations sous-régionales et régionales. En particulier, la collaboration avec l'OCDE, la Banque mondiale et l'OMC a été relativement fructueuse du fait qu'il existe une claire complémentarité entre les mandats et les activités de ces organisations en matière de commerce et d'investissement et le mandat et les travaux de la CESAP dans ce domaine. L'OCDE, qui est une organisation mondiale représentant des pays développés est relativement bien placée pour fournir un appui financier. L'OMC a un programme de négociations commerciales mondiales qui requiert l'aide d'organismes régionaux d'assistance technique dans le domaine du commerce. En tant qu'organisation régionale représentant des pays en développement, la CESAP est relativement démunie sur le plan de l'appui financier mais possède une riche expérience des problèmes et de la région.

[9] www.unescap.org/tid/roctf.asp.

30. La collaboration entre la CESAP et la CNUCED peut encore s'améliorer car ces deux organisations traitent des problèmes régionaux du commerce et de l'investissement, conformément au mandat qui leur a été fixé par leurs organes directeurs, en exécutant leurs programmes de travail respectifs avec les ressources limitées dont elles disposent. Dans ce contexte, le secrétariat recommande un renforcement de la coopération impulsé par les États membres en complément des initiatives prises au niveau du secrétariat. Bien que le Groupe interinstitutions des Nations Unies sur la capacité commerciale et productive et l'Initiative Unité d'action des Nations Unies dans le domaine du commerce et de l'investissement aient apporté des résultats, il est encore possible d'améliorer la collaboration.

31. La collaboration avec la BAsD est très naturelle mais les mandats des deux organisations sont très différents. La BAsD est une banque de développement relativement riche en ressources, qui apporte un financement à des projets concrets, lesquels donnent souvent des résultats visibles tels que routes, ports ou entreprises, alors que la CESAP est un organe régional des Nations Unies qui apporte une assistance technique et des moyens de renforcement des capacités et s'emploie à promouvoir la coopération régionale dans le domaine du commerce et de l'investissement, souvent avec des résultats non matériels, qui ne sont pas nécessairement visibles. La CESAP a toutefois fait ses preuves pour promouvoir la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement[10]. Au fil des années, la BAsD a de plus en plus fourni une assistance non matérielle et a travaillé à promouvoir également la coopération et, à cet égard, la collaboration avec la CESAP s'est développée bien qu'il y ait un risque croissant de doubles emplois dans les programmes qui exigent des niveaux plus élevés de coopération. L'expérience en matière de collaboration est très variable. La coopération CESAP-BAsD a été généralement excellente en ce qui concerne la sous-région Bassin du Mékong et dans les domaines de fond telle que la facilitation du commerce, mais elle pourrait s'améliorer en Asie centrale, où il s'est révélé difficile d'établir des complémentarités entre la composante commerciale du SPECA et celle du programme de Coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) administré par la BAsD[11] (les deux programmes traitent de questions de questions de politique commerciale et de facilitation du commerce). En outre, les procédures administratives et financières diffèrent sensiblement entre les deux organisations, ce qui rend la collaboration entre elles plus difficile et parfois même impossible et fait obstacle à une relation « logique » dans laquelle la BAsD fournirait les ressources financières et la CESAP son expertise et son pouvoir mobilisateur.

32. La collaboration avec les organisations sous-régionales souffre de contraintes analogues. La collaboration avec l'APEC est difficile car la CESAP et l'APEC ont une composition sensiblement différente et l'APEC est, dans une large mesure, une organisation politique qui encourage des engagements volontaires de la part de ses membres en matière commerciale. Les secrétariats des organisations sous-régionales tels que l'ASEAN, l'OCE,

[10] Voir E/ESCAP/CTI(3)/4.

[11] Le Programme de coopération économique régionale pour l'Asie centrale (CAREC) est un partenariat de 10 pays: Afghanistan, Azerbaïdjan, Chine, Kazakhstan, Kirghizistan, Mongolie, Ouzbékistan, Pakistan, Tadjikistan, et Turkménistan, appuyé par six institutions multilatérales qui travaillent ensemble à la promotion du développement par la coopération, ses objectifs étant d'accélérer la croissance et de réduire la pauvreté. Outre la BAsD, qui fait fonction de secrétariat, la CAREC est appuyée par la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, le Fonds monétaire international, la Banque islamique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et la Banque mondiale. De toute évidence, la nature multi-institutionelle de la CAREC rend la coopération interorganisations plus difficile.

le Forum des Îles du Pacifique et la SAARC manquent souvent des ressources voulues pour permettre une collaboration efficace avec le secrétariat de la CESAP, lequel, bien souvent aussi, ne possède pas les ressources nécessaires pour accroître sa collaboration. En particulier, les activités entreprises dans le Pacifique sont souvent très onéreuses, ce qui rend la collaboration avec le Forum difficile. Pour des raisons semblables, la collaboration avec les organisations sous-régionales d'Asie centrale, tels que l'OCE et l'Organisation de coopération de Shanghai pose problème. En outre, les mandats des organisations sous-régionales sont tout à fait différents car ils sont souvent de nature politique et mettent l'accent sur les besoins de leurs pays membres respectifs. La CESAP en revanche a une vision régionale plus holistique bien que l'on espère que la création de ses bureaux sous-régionaux aidera l'organisation à répondre plus efficacement aux besoins des sous-régions. La collaboration avec la CPS dans le domaine du commerce et de l'investissement a été relativement facile car son secrétariat, comme celui de la CESAP, met l'accent sur la fourniture d'une assistance technique aux pays d'Asie et du Pacifique. Toutefois, ces activités de collaboration sont souvent entreprises en sus d'activités existantes qu'elles ne visent pas à remplacer, car elles ne s'inscrivent pas normalement dans le programme de travail de chaque organisation. De a fait l'action menée a tendance à souffrir de contraintes financières car elle n'a pas été inscrite au budget, ou parce qu'elle n'est plus prioritaire. D'une manière générale, une coopération plus étroite serait désirable dans la préparation et la planification des programmes de travail, notamment entre la CESAP et les autres organismes des Nations Unies travaillant dans le domaine du commerce et de l'investissement.

33. Il existe certainement un potentiel pour élargir et approfondir la collaboration entre la CESAP et les autres organismes des Nations Unies, ainsi qu'avec la BAsD et les organisations sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement. Le manque de ressources peut être cité soit comme un obstacle, soit comme un encouragement à une collaboration plus intense. Toutefois il est clair aussi qu'une telle collaboration doit être forgée à la fois par les États membres et par les secrétariats. Dans les cas où il existe différences importantes de composition entre deux organisations, les États membres ont une certaine influence pour établir la coordination et la collaboration entre les deux organisations, mais cela requiert une volonté politique.

V. Questions soumises à l'examen du Comité

34. Le Comité est invité à examiner les questions ci-après:

a) La collaboration entre la CESAP et les organisations mondiales, régionales et sous-régionales compétentes dans le domaine du commerce et du développement et des questions connexes;

b) Les incidence des travaux des organisations mondiales, régionales et sous-régionales dans le domaine du commerce et de l'investissement pour le sous-programme de la CESAP sur ces questions;

c) La nécessité de forger des synergies dans les travaux relatifs au commerce et à l'investissement entre la CESAP et les organisations mondiales, régionales et sous-régionales grâce à une collaboration accrue;

d) Les modalités permettant de surmonter les contraintes à une telle collaboration telles que le manque de ressources et les différences de mandat et de règles administratives et financières;

e) Les rôles respectifs des États membres et des secrétariats des organisations multilatérales et régionales pour établir la collaboration.